

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le quinze février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier - RIVIERE Marie-Pierre – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUT Dominique – DION Michel – HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

NATURA 2000
DEMANDE DE
SUBVENTION
PROJET DE
CONTRAT
LIMITATION DES
MACROPHYSTES
DEFAVORABLES
A LA CONSERVATION
DES HABITATS HUMIDES

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ
- Véronique ORVOEN à Régine SCAER JANNEZ
- René CANTIE à André LE THOER

Date de convocation : 8 février 2013

Monsieur Yves ROBIN est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, indique les travaux relatifs à la limitation des macrophytes défavorables à la conservation des habitats humides sont inscrits au Document d'Objectif et font l'objet de contrats NATURA 2000 financés par l'Etat et l'Europe. Les contrats sont passés systématiquement pour 5 ans. Ce contrat arrive à échéance et doit être renouvelé pour la période 2013/2017. Il consiste à limiter le développement de la roselière dans certains étangs pour éviter leur comblement et favoriser la diversité des habitats.

Un nouveau dispositif de financement européen va être mis en place à partir de 2015. Les nouveaux contrats devront prévoir les travaux jusqu'au 31 décembre 2014 maximum. Le nouveau contrat de faucardage prévoit donc les actions uniquement sur 2 ans.

Contrat actuel (2008-2012)

Surface / an	Intervenant	Montant engagé € TTC
2 ha	prestataire	39 300,00

Contrat projet (2013-2014)

Calendrier prévisionnel des travaux

Surface / an	Intervenant	Coût € HT / 2 ans	Coût € TTC / 2 ans
2 ha	prestataire	15 200,00	18 179,20

Base = 0,38€ / m² (sur devis)


PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	18 179,20 €	Etat	10 579,20 €
		Union Européenne (FEADER)	7 600,00 €
TOTAL	18 179,20 €	TOTAL	18 179,20 €

Base : financement HT EU = 50 % et Etat = 50 % ; financement TVA par l'Etat (DDTM)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux, le calendrier, le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les demandes de financement auprès des organismes concernés et à signer les divers documents relatifs aux marchés de travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 18 février 2013
LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130221-DE1315027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013
Publication : 22/02/2013